

Nantes, le 16 septembre 2019

Education - Lycées

La Région des Pays de la Loire, aux côtés des familles, réaffirme son engagement en faveur de la gratuité des manuels scolaires

La rentrée 2019 est marquée par la réforme du baccalauréat portée par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Cette réforme impose le renouvellement des manuels scolaires en deux ans (classes de seconde et première cette année, et de terminale à la rentrée 2020), afin que le matériel pédagogique corresponde aux nouveaux programmes. Un coût qui s'annonce très élevé et que la Région a choisi d'assumer pour alléger le budget des familles.

« La Région des Pays de la Loire est très attachée au pouvoir d'achat des familles. C'est la raison pour laquelle elle a choisi, au-delà de ses compétences obligatoires, d'assurer la gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens des réseaux publics et privés. Certaines Régions ont décidé de ne pas le faire. D'autres ont choisi de limiter l'aide régionale aux seuls boursiers. Malgré le manque de visibilité quant à la réforme, la Région a voté une dotation exceptionnelle de 12,8 M€ pour garantir la gratuité des manuels scolaires et ainsi assumer le poids financier de cette réforme sans impacter les familles. », précise Antoine Chéreau, vice-président en charge de l'Éducation.

Dès décembre 2018, sans attendre la finalisation de la réforme, la Région des Pays de la Loire a fait le choix de rassurer les établissements en votant une aide exceptionnelle de 12,8 M€ pour leur permettre d'acheter les manuels et supports nécessaires. Cette enveloppe, basée sur une estimation des besoins, est près de 4 fois supérieure à celle attribuée chaque année depuis 2004 par la Région pour assurer la gratuité des manuels.

Soucieuse de respecter la liberté pédagogique des équipes éducatives, la Région a maintenu le principe d'une aide qui passe par les établissements, pour s'adapter au mieux à la diversité des besoins des lycées ; elle mène un travail étroit et en confiance avec les établissements depuis l'annonce de la réforme.

Comme cela était prévu, la Région a rencontré la semaine dernière les représentants syndicaux des proviseurs et gestionnaires d'établissements afin d'établir un premier bilan de l'impact de la réforme. Face à un calendrier de cette réforme extrêmement contraint, de nombreux impacts sont encore difficiles à mesurer, y compris par les établissements eux-mêmes.

A ce stade, quelques constats peuvent être partagés :

- Certains contenus de manuels disponibles sur le marché ne sont pas suffisamment éprouvés et conduisent les équipes pédagogiques à ne pas précipiter l'acquisition d'une ressource qu'ils devront conserver plusieurs années ;
- La personnalisation du choix des cours et spécialités, au cœur de la réforme, rend les besoins en manuels plus difficiles à anticiper ;

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- La Région réaffirme sa volonté de doter les établissements de moyens suffisants, et les termes de la réforme étant désormais connus, elle est prête à réévaluer son estimation de départ et compléter son dispositif d'aide, sur la base d'un état des lieux partagé.
- Une nouvelle évaluation du dispositif sera faite aux vacances de la Toussaint.

« La Région est pleinement aux côtés des familles, des établissements et des équipes pédagogiques dans l'accompagnement de cette réforme qu'elle subit, comme eux. Les difficultés rencontrées, réelles, trouvent leur origine dans une réforme gouvernementale aux impacts mal estimés et qui a nécessité de s'appuyer sur une hypothèse de besoin, en l'absence d'éléments concrets. Dès lors que ce besoin sera mesurable, nous réétudierons le dispositif que nous sommes disposés à compléter, dans un esprit de responsabilité de gestion des fonds publics. » conclut Antoine Chéreau.

CONTACT PRESSE - Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97